

16 octobre 2019

Proposition du Conseil administratif du 16 octobre 2019 en vue de l'ouverture de deux crédits d'un montant total de 560 000 francs, destinés aux études d'une nouvelle contre-route (U-Turn) d'accès à l'avenue de l'Ain depuis l'avenue d'Aire, au traitement des interfaces entre les nouveaux quartiers, et à l'assainissement des eaux, à savoir:

- **Délibération I: 425 000 francs destinés à l'étude d'aménagement d'une nouvelle contre-route (U-Turn) ainsi qu'au traitement des interfaces entre les nouveaux quartiers du secteur T du PDQ Concorde, et du PLQ Michée-Chauderon;**
- **Délibération II: 135 000 francs destinés à l'étude de la mise en séparatif du réseau secondaire d'assainissement des eaux sur les avenues d'Aire et de la Concorde, pour les nouveaux quartiers du secteur T du PDQ Concorde, et du PLQ Michée-Chauderon.**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

Le plan directeur de quartier (PDQ) N° 29 818, PDQ Concorde, adopté en juin 2012, a identifié les secteurs (A, C, D, F, L, M, T) à densifier par le biais de concours selon la norme de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) 142. Il a prévu également plusieurs modifications du réseau routier intégrant la réalisation de nouvelles infrastructures pour pacifier l'intérieur du quartier et favoriser les déplacements piétons et cyclistes.

A la suite, une étude de faisabilité réalisée en 2017 a permis de préciser le périmètre du secteur T et proposer des mesures d'apaisement du trafic routier à l'intérieur des poches d'habitations du quartier de la Concorde. Celle-ci visait à vérifier la désaffectation du premier tronçon de l'avenue Henri-Bordier et du chemin Désiré en surface constructible ainsi que la possibilité de désactiver l'avenue de la Concorde en remplaçant sa fonctionnalité de réseau secondaire structurant par une nouvelle contre-route (U-Turn) d'accès assurant l'interface entre l'avenue de l'Ain et l'avenue d'Aire. Cette étude a établi une vision synthétique claire, intégrant une approche multimodale, à laquelle il convient maintenant de donner suite par l'élaboration d'un avant-projet, et la préparation d'une demande d'autorisation de construire.

Exposé des motifs

A ce jour, plusieurs des secteurs à densifier ont été réalisés et certains sont en chantier. Le concours du secteur T, dont le fonctionnement est tributaire de la réalisation de la nouvelle contre-route (U-Turn), est quant à lui prévu d'être lancé cet été 2019.

Ainsi, les réalisations de la contre-route (U-Turn) et du réseau d'assainissement, objets de la présente demande de crédit, permettront de compléter les infrastructures nécessaires pour accueillir les futurs bâtiments des nouveaux quartiers du secteur T et du PLQ Michée-Chauderon.

Le périmètre d'étude concerné par la présente demande de crédit englobe le tronçon de l'avenue d'Aire compris entre l'avenue de l'Ain et le chemin des Sports ainsi que les interfaces avec le PLQ Michée-Chauderon et le secteur T.

Afin de réaliser l'ouvrage de la contre-route (U-Turn) et les aménagements des espaces publics autour des nouveaux quartiers du secteur T et du PLQ Michée-Chauderon, la Ville souhaite associer les compétences d'une équipe pluridisciplinaire composée d'un ingénieur en mobilité, d'un ingénieur civil et d'un architecte paysagiste.

Le mandat consistera en la réalisation des phases 31 – avant-projet, 32 – projet de l'ouvrage, 33 – procédure demande d'autorisation, 41 – appels d'offres, selon les normes SIA 103 et 105, pour les aménagements de surface et la mise en séparatif du réseau secondaire d'assainissement des eaux sur les avenues d'Aire et de la Concorde.

Description des études

Délibération I – Aménagement d'une contre-route (U-Turn) et traitement des interfaces entre les nouveaux quartiers du secteur T du PDQ Concorde, et du PLQ Michée-Chauderon

Le mandat devra porter sur des réflexions de projet qui, d'une part, propose les gabarits utiles et suffisants pour la création du U-Turn et d'autre part, réinterprète les surfaces libérées grâce à la cession de la pointe Est du secteur T et à la désactivation de l'avenue de la Concorde pour créer une meilleure articulation entre les différents croisements en faveur des modes doux. L'objectif est d'optimiser et de renforcer la fonction de centralité sur ces nouveaux espaces apaisés.

Au carrefour du chemin des Sports/avenue de la Concorde/avenue d'Aire; il s'agira notamment d'assurer les raccords et continuités entre les différents espaces et itinéraires piétons et cyclables, tant dans la partie nord que dans la partie sud de l'avenue d'Aire.

Les thématiques abordées porteront essentiellement sur les éléments suivants:

- étude de mobilité – Proposition des gabarits nécessaires, des solutions fonctionnelles envisagées, et des stratégies de régulation des carrefours, en collaboration avec l’Office cantonal des transports (OCT), ainsi que la prise en compte de l’augmentation de la demande de déplacement liée aux nouveaux arrivants;
- aménagement paysager – Traitement des raccords et des interfaces entre les traversées et les placettes piétonnes en tenant compte du maintien de la végétation pour mieux les intégrer à l’image d’ensemble et proposer des revêtements de surfaces plus adaptés aux usages piétons. L’aménagement devra aussi intégrer un nouvel éclairage pour la nouvelle bretelle ainsi que l’adaptation et le complément de l’éclairage existant en fonction des nouveaux aménagements;
- génie civil – Réalisation de la nouvelle bretelle et modifications de bordures et chaussées nécessaires dans le cadre de l’insertion des PLQ Michée-Chauderon et Concorde et du traitement des limites entre le domaine privé et le domaine public. Les prestations comprennent également la mise aux normes des arrêts de bus.

Délibération II – Mise en séparatif du réseau secondaire d’assainissement des eaux sur les avenues d’Aire et de la Concorde, pour les nouveaux quartiers du secteur T du PDQ Concorde, et du PLQ Michée-Chauderon

Le réseau d’assainissement des eaux de l’avenue d’Aire est actuellement en régime d’eaux mixtes (unitaire) et s’écoule en direction du chemin Michée-Chauderon.

Ce secteur fait partie du bassin versant Aire, et doit être développé en régime séparatif, conformément au plan général d’évacuation des eaux (PGEE) en cours de finalisation.

Ce projet d’assainissement vise à poursuivre les efforts engagés par la Ville de Genève en matière de protection de l’environnement en réalisant la mise en séparatif d’un bassin versant qui est actuellement en régime unitaire.

A l’aval de l’avenue de la Concorde, les eaux s’écouleront dans les collecteurs existants en régime séparatif en direction du chemin Michée-Chauderon. Les eaux pluviales iront au Rhône alors que les eaux usées seront canalisées jusqu’à la STEP d’Aire.

Le secteur T du PDQ Concorde se développant, tous les réseaux d’assainissement secondaires existants sous le chemin Désiré et l’avenue Henri-Bordier (partie basse Concorde – Aire) devront être déviés. Sur ces réseaux actuellement existants est raccordée une partie de l’avenue de la Concorde et de l’avenue Henri-Bordier (partie haute Concorde – Camille-Martin).

Adéquation avec l'Agenda 21

Le projet est conforme à l'Agenda 21 et s'inscrit dans les objectifs du plan directeur de la Ville de Genève en matière de développement durable.

Concertation

Le Forum 1203, ainsi que la coopérative des Falaises (PLQ Michée-Chauderon), ont été impliqués tout au long de l'étude préalable, et suivent régulièrement l'avancée des travaux des différents projets du secteur. Plusieurs séances publiques sont organisées chaque année par le Forum pour informer les résidents et citoyens.

Estimation des coûts

Délibération I – Aménagement d'une contre-route (U-Turn) et traitement des interfaces entre les nouveaux quartiers du secteur T du PDQ Concorde, et du PLQ Michée-Chauderon

Description détaillée des coûts prévus pour la phase étude du projet

La définition des coûts d'étude est basée sur une estimation du coût des travaux qui s'élève à 3 940 000 francs brut.

	Fr.
Honoraires étude ingénieur civil	210 000
Honoraires étude architecte paysagiste	90 000
Honoraires étude ingénieur transports	40 000
Honoraires géomètre	15 000
Honoraires étude ingénieur électricien pour éclairage public	17 000
Etudes techniques (labo, sondages, HAP, etc.)	9 000
Frais de tirage, impressions (environ 3%)	8 000
Frais de communication (images de synthèse, etc.)	5 000
Coût total de l'étude HT	<u>394 000</u>
TVA 7,7% (arrondi)	31 000
Coût total de l'investissement TTC délibération I	425 000

Délibération II – Mise en séparatif du réseau secondaire d'assainissement des eaux sur les avenues d'Aire et de la Concorde, pour les nouveaux quartiers du secteur T du PDQ Concorde, et du PLQ Michée-Chauderon.

Description détaillée des coûts prévus pour la phase étude du projet

La définition des coûts d'étude est basée sur une estimation du coût des travaux qui s'élève à 1 750 000 francs brut.

	Fr.
Honoraires étude ingénieur civil	111 000
Honoraires géomètre	5 000
Etudes techniques (labo, sondages, HAP, etc.)	5 000
Frais de tirage, impressions (environ 3%)	<u>4 000</u>
Coût total de l'étude HT	125 000
TVA 7,7% (arrondi)	9 600
Coût total de l'investissement TTC délibération II	134 600
Arrondi à	135 000

Planning d'étude et autorisation de construire

Les études (phases 31, 32) devraient se dérouler dans le courant de l'année 2020, avec une prévision d'un dépôt d'une requête en autorisation de construire (33) et d'une proposition travaux, début 2021. L'objectif est de préparer les appels d'offres mi-2021 (41) et démarrer les travaux en 2022, une fois le crédit de réalisation voté.

Les travaux du secteur T du PDQ Concorde devraient démarrer fin 2023.

Délais de réalisation

L'aménagement de la nouvelle contre-route (U-Turn) et la mise en séparatif des réseaux de collecteurs sur l'amont de l'avenue Henri-Bordier et l'avenue de la Concorde devront être réalisés avant le début des travaux du nouveau quartier du secteur T du PDQ Concorde.

Recettes

Les recettes envisageables dans le cadre d'une opération de cette envergure seront perçues dans la demande de crédit travaux qui sera la résultante de la présente proposition d'étude.

A ce stade, des recettes envisagées pourraient être en lien avec le Fonds intercommunal d'équipement (FIE), le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) et le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA).

Référence au 15^e plan financier d'investissement (PFI) 2020-2031

L'étude d'aménagement (délibération I) sera prise sur la ligne d'étude N° 101.119.01 «Aire & Ain av. d' – nouvelle liaison, Etudes d'aménagements, U-Turn» qui est inscrite au 15^e PFI en qualité de projet actif, pour un montant de 425 000 francs, avec une date de dépôt prévue en 2019 (page 66).

L'étude de la mise en séparatif du réseau secondaire d'assainissement (délibération II) sera prise sur la ligne d'étude N° 081.118.03 «Aire & Ain av. d' – nouvelle liaison, Etudes d'assainissement, mise en séparatif, U-Turn – Avenues d'Aire et de la Concorde» qui est inscrite au 15^e PFI, en qualité de projet actif, pour un montant de 135 000 francs, avec une date de dépôt prévue en 2019 (page 64).

Budget de fonctionnement

Au stade actuel, il n'est pas possible de prévoir les nouvelles charges potentielles liées à cet objet; elles seront précisées dans la future demande de crédits pour la réalisation des travaux.

Charges financières annuelles

Si les deux études des délibérations I et II sont suivies de réalisations, les dépenses seront ajoutées à celles-ci et amorties sur les durées totales d'amortissement des réalisations.

En l'absence de réalisation, les études seront amorties en une annuité.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire des crédits d'études I et II est le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM).

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en CHF)

Objet: Proposition nouvelle contre-route (U-Turn) Aire – Ain et traitement des interfaces entre nouveaux quartiers		
A. SYNTHESE DE L'ESTIMATION DES COÛTS		
	Montant	%
<i>Délibération I – Etude d'aménagement des espaces publics</i>		
Honoraires	401 000	94%
Frais divers	24 000	6%
Coût total TTC	425 000	100%
	Montant	%
<i>Délibération II – Etude de mise en séparatif</i>		
Honoraires	125 000	93%
Frais divers	10 000	7%
Coût total TTC	135 000	100%
Coût total Délibérations I et II TTC	560 000	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT		
Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit		
Service bénéficiaire concerné: Service de l'AGCM		
CHARGES		
30 - Charges de personnel	0	Postes en ETP
31 - Dépenses générales	0	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	0	
36 - Subventions accordées		
Total des nouvelles charges induites	0	
REVENUS		
40 - Impôts	0	
42 - Revenu des biens	0	
43 - Revenus divers	0	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	0	
46 - Subventions et allocations	0	
Total des nouveaux revenus induits	0	
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	0	

C. PLANIFICATION ESTIMEE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Délibération I			
Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2020	170 000		170 000
2021	200 000		200 000
2022	55 000		55 000
Totaux	425 000	0	425 000
Délibération II			
Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2020	40 000		40 000
2021	70 000		70 000
2022	25 000		25 000
Totaux	135 000	0	135 000

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibérations ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I
(Aménagement d'une nouvelle contre-route (U-Turn) et traitement des interfaces entre les nouveaux quartiers du secteur T du PDQ Concorde, et du PLQ Michée-Chauderon)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 425 000 francs, destiné à l'étude d'aménagement d'une nouvelle contre-route (U-Turn) d'accès à l'avenue de l'Ain depuis l'avenue d'Aïre ainsi qu'au traitement

des interfaces entre les nouveaux quartiers du secteur T du PDQ Concorde, et du PLQ Michée-Chauderon.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 425 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon l'étude sera amortie en une annuité.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

(Mise en séparatif du réseau secondaire d'assainissement des eaux sur les avenues d'Aire et de la Concorde, pour les nouveaux quartiers du secteur T du PDQ Concorde, et du PLQ Michée-Chauderon)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux L 2 05 du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 135 000 francs, destiné à l'étude de mise en séparatif du réseau secondaire d'assainissement des eaux sur les avenues d'Aire et de la Concorde, pour les nouveaux quartiers du secteur T du PDQ Concorde, et du PLQ Michée-Chauderon.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 135 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon l'étude sera amortie en une annuité.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Annexes:

- plan de principe N° 6255_21-02C des surfaces réaménagées
- plan de principe N° 6255_21-03A d'assainissement

